

UNION SUISSE DES PAYSANS

Brougg, le 18 décembre 1933.  
(Argovie)

Compte de chèque postal No. VI 212

Téléphone No. 73

S.

Monsieur le Conseiller fédéral M o t t a ,  
Chef du Département politique fédéral ,

B e r n e

*Affaire d'Etat*  
*Chercher - il se*  
*font remarquer*  
*2/11/34*  
*fait copie aux*  
*19. XII. 33*

Monsieur le Conseiller fédéral,

*M. Bonna*  
*Il me en touce*  
*analyse de cette*  
*en question Bona*

J'ai l'honneur d'accuser réception, avec mes meilleurs remerciements, de votre missive du 14 décembre accompagnant le texte de la sentence arbitrale rendue par M.M.Unden, Lopez Oliván et Sir John Baldwin, au sujet des importations des zones franches en Suisse.

Depuis la réception de votre lettre, j'ai vu reproduite dans différents journaux la liste des contingents industriels. Je crois donc pouvoir admettre que cette liste a été revêtue depuis lors du paraphe des arbitres et qu'elle ne doit en conséquence plus être considérée comme n'ayant pas un caractère officiel.

Permettez-moi de saisir l'occasion pour vous féliciter sincèrement de l'aboutissement heureux du long effort que vous avez fait pour assurer le triomphe d'une cause très difficile dans laquelle entraient en jeu, non seulement les intérêts supérieurs du pays, mais bien aussi les intérêts mêmes de la considération de la justice internationale.

Avec vous, j'espère que le nouveau régime donnera pleine satisfaction à la Suisse, non seulement au point de vue moral, mais aussi au point de vue économique. Sur ce dernier point, je ne vous dissimulerai toutefois pas mes craintes. Si je comprends parfaitement la nécessité d'éviter tout ce qui paraîtrait mettre en doute la parfaite intégrité et les capacités des médiateurs-arbitres, je n'en dois pas moins avouer que j'ai été fort étonné de lire dans de nombreux commentaires de journaux qu'on aurait pris connaissance avec satisfaction de leur verdict au Palais fédéral. A mon avis, ce prononcé ne présente qu'une faible amélioration par rapport au "projet de conciliation"



- 2 -

les arbitres nous avaient remis à Territet. Quand je songe à l'énorme distance qui sépare ce verdict de la thèse que nous avons de tout temps soutenue, et des divers projets que nous avons élaborés ces dernières années, quand je me remémore l'impression de consternation qu'avait provoquée chez tous nos délégués sans exception, la remise de ce projet de conciliation et les propos échangés encore entre eux au dernier jour des négociations, j'aurais peine à comprendre un revirement si soudain et si complet. Le verdict des arbitres n'a fait que confirmer, et au-delà, les appréhensions dont je vous avais fait part dans ma lettre du 23 octobre. Quels que puissent être aujourd'hui l'opinion du Conseil fédéral et l'avis de M.M. mes collègues de la délégation suisse, j'estime que le verdict des arbitres est nettement défavorable à la Suisse et je crains fort qu'il ne mette à la charge de l'agriculture suisse et de l'économie suisse en général des charges, peut-être pas très lourdes il est vrai, étant donné le territoire restreint des zones, mais néanmoins tout à fait hors de proportion avec les avantages matériels que le maintien des zones vaudra à la Suisse.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral,  
l'expression de ma haute considération .

A. Rau.